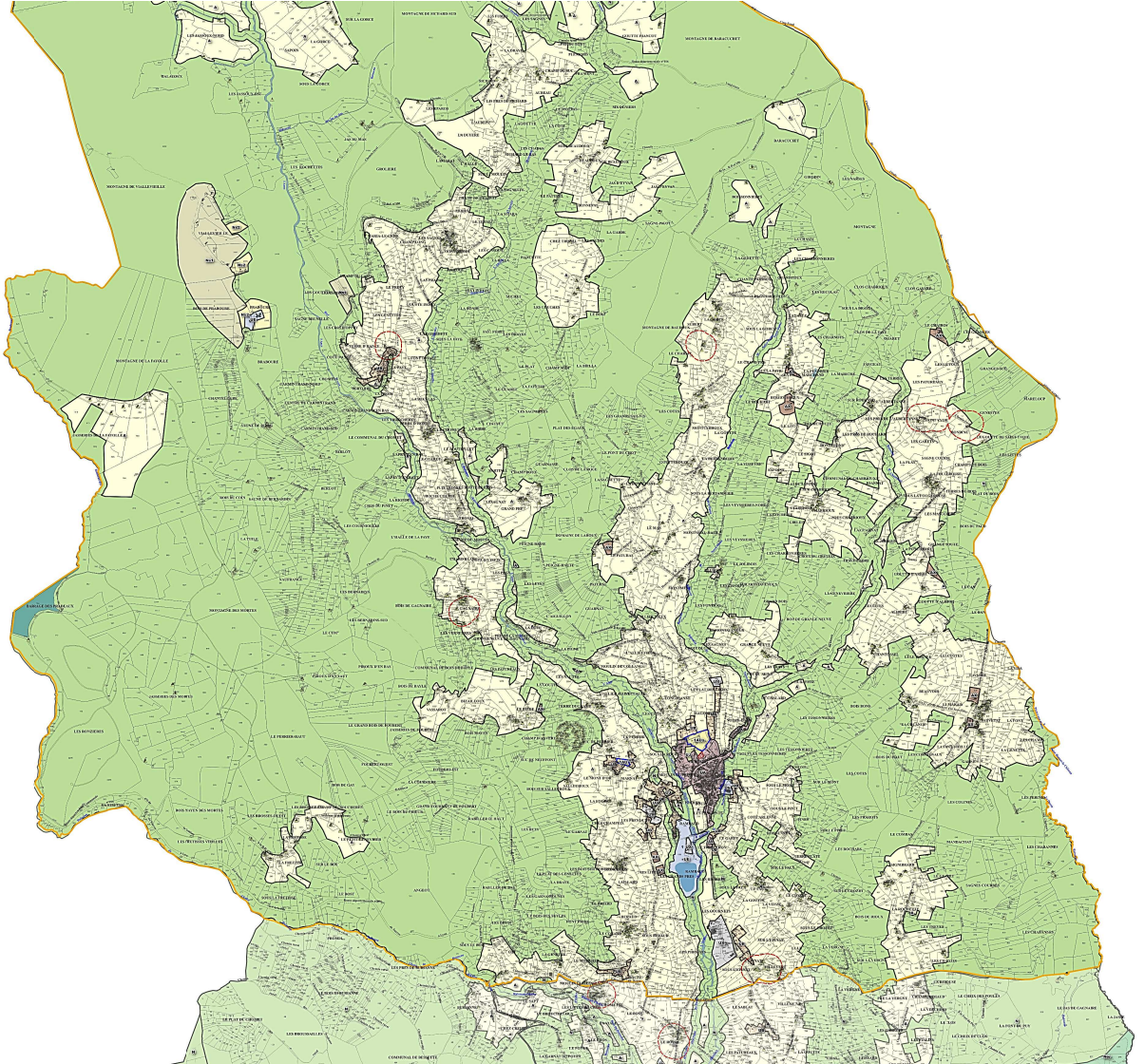

Légende

Zones U : Zones urbanisées

- UA : Zone agglomérée principale, caractérisée par la mixité de ses fonctions urbaines
- UB : Zone à dominante d'habitat individuel peu dense, située à la zone agglomérée principale
- UC : Zone à dominante d'habitat ancien et rénovation
- UE : Zone à dominante d'équipements publics, privés d'intérêt collectif, exemple : scolaires, sanitaires, administratifs, hébergements, maisons de retraite
- UJ : Zone de jardins à dominante dans ou à proximité des zones agglomérées principales
- UX : Zone à dominante d'activités économiques

Zones AU : Zones à urbaniser

- 1AU : Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat
- 1AUE : Zone d'urbanisation future de Saint-Anthème à vocation principale d'habitat

Zones A : Zones agricoles

- A : Zone agricole réservée principalement à l'activité agricole
- AE : Zone agricole dédiée à l'activité artisanale et aux constructions complémentaires aux activités agricoles comme des entrepôts, des bâtiments, ou des annexes

Zones N : Zones naturelles

- Ne : Zone naturelle dédiée à l'accueil de cirque et tout équipement et aménagements nécessaires à son fonctionnement
- Nc1 : Zone naturelle permettant les constructions et installations compatibles avec la vocation d'activités récréatives et de plein air ainsi que les remontées mécaniques et canons à neige
- Nc2 : Zone naturelle dédiée à la pratique des sports et à l'accueil d'hébergements légères de type cabanes de la station de Prabouré

Prescriptions / Informations

- Constructions avec changement de destination
- Emplacement réservé
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Périmètres de recul des bâtiments agricoles

AMBERT LIVRADOIS FORÉZ

Vallée de l'Ance

Modification n°1 du P.M.I. de la Vallée de l'Ance

4

PLAN DE ZONAGE

Commune de Saint-Anthème

Planche Sud - Echelle : 1/10000

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Approbation : 27 avril 2016

Révisions successives :

- Modification simplifiée n°1 approuvée : 01/07/2016
- Modification n°1 approuvée par délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2025
- Modification n°1 : ...

Version : 02/2026

AR Préfecture

Reçu le 03/10/2025

063-200070761-20250925-2025_10_1_

bioinsight

REALITES Urbanisme et Aménagement
74, Rue Georges Picze - 42300 Roanne
Tél : 04 77 67 84 84 - info@realites.biz

Réalités
Urbanisme et Aménagement